CHAP. XXVIII. — LE SALAIRE OU LE REVENU DU TRAVAIL

I. Énumération de divers Salariés. — L'Ouvrier ou l'Employé. — II. Taux du Salaire ou prix courant du Travail. — III. Causes générales de la Variation des Salaires : Offre et Demande ; — Population ; — Capital ; — Activité industrielle ; — Prix des vivres ; — Monnaie ; — Habitude. — IV. Circonstances naturelles qui diversifient le taux des salaires selon les Professions, les Temps, les Lieux, les Industries, les Saisons, les époques d'Abondance et de Disette, de Crise et de Prospérité. — V. Condition des travailleurs par rapport au Salaire. — VI. Influence des Machines sur le salaire. — VII. Salaires du Savant, de l'Entrepreneur et de l'Artiste. — VIII. Le Salaire et l'Association. — Si le Salaire peut disparaître. — Ouvriers et Employés participant aux Bénéfices. — IX. Le Salaire et le Travail des femmes et des enfants.

17-6-86

§ 1. Énumération des divers Salariés. — L'Ouvrier ou l'Employé.

691. Nous avons appelé la part du Travail, fixe et assurée à l'avance dans le résultat de la production, du nom de **Salaire** [1], ou du nom plus générique encore de RÉTRIBUTION, recommandé par Rossi.

Ce mot comprend les *Salaires* des TRAVAILLEURS [2] proprement dits, de tous genres : les *gages* des Domestiques, les *appointements* des Employés, les *honoraires*, les *émoluments*, les *indemnités*, etc., en tant qu'ils sont la rétribution d'un travail, c'est-à-dire la rémunération de toute espèce de service des agents personnels de la production, parmi lesquels on distingue les entrepreneurs, les hommes de science et de talents spéciaux (Savants et Artistes), les Employés et Ouvriers (50), tous travailleurs.

[1] Du latin *salarium*, qui chez les Romains signifiait d'abord la quantité ou le prix du sel (*sal*) donné aux officiers de l'armée ; d'où *salaria* pour toute fournitures en nature aux magistrats et officiers ; puis, au figuré, soldes, gages pour le travail. On pense aussi que l'impôt du sel était affecté à ces fournitures.

[2] L'expression de *Travailleur* est prise ici dans son sens naturel, et non, comme on le fait souvent, pour désigner exclusivement et favorablement certaines classes ouvrières qu'on a voulu présenter à tort comme plus *laborieuses* que d'autres, par opposition aux classes moyennes, dites *bourgeoises*, qu'on a voulu représenter comme *oisives* et vivant aux dépens des autres. — Scientifiquement, le Travailleur est le fournisseur de travail dans la production, qu'il soit Entrepreneur, Savant, Artiste, Ouvrier ou Employé.

A ce sujet, faisons remarquer que les expressions de « maîtres, patrons et bourgeois » expriment des idées de domination, de protection et de supériorité qui blessent la susceptibilité des ouvriers, et qu'il est mieux de se servir de celles « d'entrepreneurs et de chef d'industrie, » dont *employeur* serait un utile synonyme.

Ces derniers formant la masse des Salariés, c'est par leur revenu que nous allons commencer ; d'ailleurs, les observations qui les concernent à tous égards s'appliquent aux autres catégories.

L'*Ouvrier* ou l'*Employé* est celui qui apporte à l'Entrepreneur le concours de son travail intellectuel et plus ou moins matériel, et qui reçoit jour par jour, semaine par semaine, quinzaine par quinzaine, mois par mois ou autrement encore, le prix de son labeur et de ses peines (50), à tant par heure, par jour, par mois, par an, — ou à la pièce, c'est-à-dire selon la quantité d'ouvrage fait.

L'ouvrier est cet agent de la production qui exécute fidèlement un ouvrage courant tel qu'il lui est commandé par l'entrepreneur et suivant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage plus ou moins long. Cette désignation comprend l'ouvrier qui travaille à la journée ou à la tâche, en atelier ou chez un maître, et celui auquel on confie une certaine quantité de matières premières qu'il façonne chez lui. Mais on peut distinguer les simples manouvriers et les hommes de métier doués d'une capacité plus relevée, les manouvriers faisant un travail qui ne nécessite relativement que peu d'apprentissage, comme de transporter du mortier, de piocher la terre, de broyer des drogues, etc.

692. On peut encore faire une autre distinction ; dans chaque profession il y a un travail que tous les ouvriers savent faire, et divers degrés de travaux plus délicats qui nécessitent des talents variés, des aptitudes particulières. Il est évident que ces derniers ont à leur disposition des facultés industrielles (107) que ne possèdent pas les premiers ; mais, comme il serait impossible de séparer nettement dans le salaire la part du travail courant et celle du travail plus intelligent, nous les laisserons confondues, nous bornant à signaler que ces deux éléments coexistent à l'état latent. — De même, certains ouvriers travaillant chez eux fournissent souvent quelque matière première, comme dans la fabrique des tissus de toile, de la mercerie, des boîtes, des éventails, etc. Ces ouvriers sont, à la rigueur, de petits entrepreneurs, mais leur *Intérêt* et leur *Profit* comme capitalistes, ainsi que leurs *Avances*, sont relativement secondaires, et nous pouvons très bien les confondre avec les *Salaires*. A plus forte raison, peut-on négliger le capital du compagnon qui possède ses *outils* et qui a de petites économies ou un peu de *crédit* pour son loyer et sa nourriture en attendant sa paye.

692*. Les travailleurs, c'est-à-dire les hommes vivant de leur travail, dans les diverses branches de production, constituent la MASSE des sociétés humaines.

§ 2. Du Taux du Salaire ou Prix courant du Travail.

693. Le salaire, au lieu d'être fixé selon le temps (l'heure, la journée, la semaine, etc.), peut être fixé à la *tâche* ou à la *pièce*, selon la nature de la besogne à faire.

Ces deux modes ont des avantages et des inconvénients qui leur sont propres. En vertu de la loi de l'intérêt individuel (86), l'ouvrier à la pièce travaille plus énergiquement et plus longtemps pour gagner davantage. Son travail est plus productif pour lui, il est plus rapide pour l'entrepreneur, mais il peut être plus mal fait, et de plus il pousse le travailleur à abuser de ses forces. — Le travail à la journée a les avantages et les inconvénients inverses; il nécessite de plus une surveillance, une action de l'entrepreneur, minutieuse, pénible et souvent irritante.

Qu'il soit au temps ou à la pièce, le salaire a l'avantage d'être un prix assuré pour le temps convenu, une part fixe dans l'entreprise payée à l'avance, sans participation aux chances aléatoires, en manière d'abonnement.

Ce chapitre est spécialement consacré à ce genre de rémunération du travail. Il sera parlé au chap. XXX de la rémunération par la participation au Bénéfice.

Plusieurs économistes se sont servis, pour désigner le taux des salaires ou le prix du travail, de diverses appellations, dont quelques-unes jettent de la confusion dans la discussion :

Par *Salaire courant*, il faut entendre la quantité de monnaie avec laquelle on paye le travail à prix débattu entre l'ouvrier et l'employeur[1];

Par *Salaire nécessaire* ou *naturel*, on a désigné celui qui fournit positivement aux ouvriers les moyens de subsister. Ricardo a dit : « Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution ». — Rien ne paraît d'abord plus satisfaisant que cette définition ; mais quand on cherche à déterminer quel est le taux nécessaire du travail, on se trouve en présence d'une impossibilité. Il faut avoir égard aux condi-

[1] Voy. au chap. XVI ce qui est dit sur la formation des Prix.

tions diverses des temps, de lieu et de travail, et à l'état de développement de besoins, chose très variable et très élastique. Il faut calculer les vivres, le vêtement, le loyer, les outils. Il faut tenir compte de l'entretien de l'homme, de l'entretien de la femme et des autres membres de la famille, et surtout du nombre rationnel des enfants (voy. le chapitre final).

Cent éléments entrent dans le *quantum* des substances indispensables aux salariés ; bien des circonstances influent sur le prix de ces produits ; de sorte que la définition de Ricardo, irréprochable dans sa généralité, ne dit et ne peut dire qu'une chose fort simple et très peu instructive. Il est impossible de préciser quel est le *strict nécessaire* à l'entretien d'une famille d'ouvriers. Car ce strict nécessaire sera quelques châtaignes et un verre d'eau pour un estomac, et un repas dix fois plus copieux pour un autre ; ce sera la moindre guenille ou un vêtement chaud ; un taudis misérable ou une habitation propre et confortable. Sans doute, quand les premiers ne sont pas satisfaits, dans une certaine mesure, l'homme souffre, dépérit et cesse d'exister ; mais peut-on préciser cette limite de *nécessité absolue?* Peut-on donner une formule générale quantitative ? — En vérité, non.

Une pareille détermination dépend à la fois de la physiologie anatomique et de la physiologie sociale.

Il y a donc lieu de rejeter ce mot de *prix* ou *salaire naturel* du travail, que Ricardo donne au prix indispensable dont le degré d'indispensabilité est inappréciable, ainsi que le mot de *salaire normal* ou *nécessaire*, adopté par d'autres écrivains. — L'illusion des mots est fort dangereuse, et l'on ne saurait trop y prendre garde dans un sujet si délicat. Pourquoi, par exemple, le salaire du terrassier, qui lui permet quelques douceurs, ne serait-il pas aussi naturel et aussi normal que celui qui les rendrait impossibles ?

Tout Salaire obtenu par un libre débat entre l'Ouvrier et l'Employeur est naturel et normal. Or, ce salaire ainsi obtenu est le *salaire courant* ou *prix courant* du Travail, qu'on peut qualifier de *salaire nominal* ou *pécuniaire*, par opposition à l'ensemble des choses qu'il permet d'acheter, ensemble qu'on peut appeler encore *salaire réel*[1].

[1] En évaluant le *quantum* du Salaire, il faut tenir compte de la dépréciation de la monnaie. Même observation au sujet de la Rente du sol et de l'intérêt du capital non évalué à tant pour 100.

694. Le salaire d'un ouvrier doit comprendre pour être, non pas *normal* et *naturel* (car tout salaire qui n'est pas établi par la force est naturel ou normal), mais *suffisant* :

1° Ce qu'il faut à l'ouvrier pour *vivre* dans le milieu où il se trouve et veut rester, sans monter ni descendre dans l'échelle sociale, tant pendant la période de travail que pendant le temps des chômages habituels de sa profession ;

2° L'entretien et le renouvellement de ses *outils* et l'intérêt des petites *avances* qu'il est obligé de faire (pour son entretien, en fournitures diverses) ;

3° L'amortissement du capital employé par ses parents à son éducation et à son *apprentissage*, qu'il reconstituera sous forme d'économies ou d'apprentissage de l'enfant qui le remplacera un jour dans la société ;

4° L'équivalent de l'*usure* de ses facultés productives et du *déchet* de la vieillesse, qu'il économisera pour parfaire à ses besoins, à mesure que l'âge engourdira ses membres et pour s'entretenir, le jour où il sera obligé de cesser le travail, s'il ne veut pas tomber à la charge de ses enfants (en admettant qu'ils puissent venir à son aide), et s'il ne veut pas finir toujours aux dépens de la société, composée en grande partie de ses semblables, dans un hospice ou dans un dépôt de mendicité où il n'y a d'ailleurs pas toujours de place vacante ;

5° Un *produit net* de son travail, avec lequel — il entretiendra sa compagne, si elle ne se suffit pas à elle-même, — il augmentera sa famille ou son bien-être, — il soutiendra ses vieux parents, — il fera face aux maladies, aux accidents imprévus, — il fera la charité à ses semblables, — il montera dans l'échelle sociale, etc.

Quelle longue énumération ! et pourtant il doit y avoir tout cela dans sa recette pour qu'elle soit vraiment normale ; et s'il y manque une fraction — par suite de son inconduite, de son imprévoyance, ou de chômages extraordinaires dans sa profession, — par suite de l'abus des impôts ou des crises sociales, — il souffre et dépérit en proportion correspondante, et la société avec lui.

19-6-86

§ 3. Causes générales de la Variation des Salaires, — Offre et Demande, — Population, — Capital, — Activité industrielle, — Prix des Vivres, — Monnaie, — Habitude.

695. La Valeur d'un Travail ou Service utile ou jugé tel par l'acquéreur est, au point de vue de l'échange, de même nature que la Valeur de toute autre Utilité, issue soit du service d'un instrument de travail loué, soit de la cession d'un produit quelconque ; — en d'autres termes, la valeur d'une journée d'ouvrier ou d'employé, le service d'un médecin, etc., s'apprécient et se payent de la même manière et dans les mêmes vues de la part des contractants que la valeur de 1 kilogramme de sucre ou de 1 décimètre de drap.

696. Le prix courant en espèces de la journée d'un ouvrier ou de tout autre Travail ou Service se règle comme le prix courant de toutes choses, c'est-à-dire, avant tout, conformément à la loi de l'Offre et de la Demande, et ensuite en raison des frais de production, par suite du libre débat entre les travailleurs et les employeurs du travail (398).

La loi générale de la variation des Salaires n'est autre que la formule des oscillations de la Valeur en général ; elle peut s'énoncer ainsi : *Les Salaires s'élèvent ou s'abaissent en raison inverse du nombre des Ouvriers qui se présentent pour faire le Travail, et en raison directe de la quantité de Travail disponible*[1].

Cette loi peut encore être énoncée comme suit : — Le salaire ou prix courant du travail hausse si le travail est plus demandé par les entrepreneurs qu'offert par les ouvriers ; — le salaire baisse dans le cas contraire, si le travail est plus offert par les ouvriers qu'il n'est demandé par ceux qui les emploient.

En effet, si les travailleurs sont nombreux pour un travail donné, ils sont moins exigeants et consentent à travailler à des

[1] R. Cobden, un des chefs et des plus illustres orateurs de la Ligue de Manchester (*Anticorn-Law-League*) (673), a mieux traduit que personne l'idée simple contenue dans cette proposition. Il disait, dans un meeting d'ouvriers : *Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent ; — quand deux maîtres courent après un ouvrier, les salaires haussent.* Cette formule, vulgarisée par nos *Éléments* (1re éd. de ce *Traité*) et devenue populaire, est l'expression pittoresque des faits quotidiens ; elle résume l'action de trois forces : le nombre des travailleurs se faisant concurrence, la quantité de travail disponible dépendant du capital qui l'alimente, et l'activité industrielle.

prix réduits. Dans le cas contraire, si le travail est abondant et le nombre des ouvriers restreint, ceux-ci sont sollicités par les employeurs, qui consentent à les payer davantage.

C'est la quantité de capitaux, c'est l'activité industrielle aux époques de tranquillité et d'abondance, qui multiplient la quantité de travail disponible et offert. Quand nous parlons des capitaux, il faut entendre surtout la catégorie des capitaux mobiles et circulants destinés à payer la main-d'œuvre.

697. Il résulte de là : — que le Travail est intéressé à l'accroissement du Capital ; — que les travailleurs sont intéressés à la multiplication des possesseurs de capitaux, — et qu'entre les travailleurs et les capitalistes, il n'y a pas forcément cette *hostilité* économique contre laquelle se sont élevés plusieurs publicistes de nos jours[1]. Si l'hostilité existe (ce mot dit trop), c'est chez les travailleurs entre eux et chez les capitalistes entre eux (767), se faisant concurrence. Nous revenons plus loin (chap. XXXI, § 4) sur ce prétendu antagonisme naturel.

698. L'influence de la loi de l'*Offre* et de la *Demande* est celle qui domine, et qui règle d'une manière suprême le taux ou prix courant du travail, comme cela a lieu pour tous les prix ; et l'expérience montre que quelques ouvriers, en plus ou en moins, suffisent pour faire hausser ou baisser le salaire d'une manière notable.

Mais il y a une autre influence qui exerce aussi son action dans certaines limites, c'est celle des *Frais de production* ou prix de revient du travail, dont les principaux éléments sont : le *prix des vivres* et des choses nécessaires à l'entretien du travailleur, la difficulté et la cherté de l'*apprentissage*.

Le *prix des vivres* tend à rendre l'ouvrier plus exigeant quand il s'élève, et moins exigeant quand il s'abaisse. Mais, pour que cette influence s'exerce, il faut que le nombre des travailleurs reste le même ; dans le cas contraire, c'est ce nombre qui est cause déterminante.

Admettons que cent soit le nombre des ouvriers occupés à un travail donné et dont les salaires sont fixés à cinq francs. Pour que le salaire hausse proportionnellement au prix des vivres, il faut : ou que le nombre d'ouvriers diminue, le travail restant le même ; ou que le travail augmente, le nombre d'ouvriers restant

[1] Voy. les écrits des diverses écoles socialistes.

le même. — Le salaire peut, au contraire, baisser au-dessous du prix des vivres, si le nombre d'ouvriers augmente, le travail restant le même, ou si le travail diminue, le nombre d'ouvriers restant toujours le même.

En fait, et par suite de la facilité de multiplier les hommes, de la difficulté de multiplier les capitaux, de l'ignorance entretenue dans les classes qui ne possèdent que leurs bras, il s'est établi au sein de plusieurs d'entre elles une concurrence telle qu'elles ont été forcées de s'habituer à un salaire décroissant, qui ne s'est pas arrêté au taux du strict nécessaire, et qu'elles ont moins profité qu'elles n'auraient pu de tous les progrès de l'industrie, qui a augmenté les moyens d'existence. Or, bien qu'on aperçoive un grand progrès général quand on compare l'état de diverses classes ouvrières d'aujourd'hui et celui de ces mêmes classes sous Louis XIV, par exemple, on peut dire que ce progrès n'a peut-être pas été en proportion des découvertes industrielles qui ont mis toutes choses à la portée du plus grand nombre (voy. § 5).

A la longue, la trop grande offre du travail, c'est-à-dire le trop grand nombre d'ouvriers courant après le même ouvrage, force ces derniers à circonscrire leurs besoins vers les limites du nécessaire. Une fois descendus à ce degré d'appauvrissement, les mêmes causes agissant, ils s'y accoutument ; et c'est de ce point seulement qu'ils partent pour dresser leur maigre budget et fixer la rémunération qu'ils attendent de leur travail.

Ainsi, il faut bien établir en principe : que le rapport entre le prix du travail et le prix des vivres est influencé d'abord par une cause première, l'offre et la demande, qui peut rabattre le salaire jusqu'au-dessous du strict nécessaire (693) ; et qu'il n'est pas exact de dire que le taux du salaire se règle *forcément* sur le prix des vivres et sur le strict nécessaire.

L'expérience de tous les temps confirme cette loi. Il arrive même que, par des raisons que nous exposons dans le paragraphe suivant, dans les temps de disette, c'est-à-dire de hauts prix des subsistances, le taux des salaires non-seulement n'augmente pas, mais qu'il diminue.

699. Ceux-là commettent donc une erreur, qui, pour légitimer des monopoles abusifs ou des impôts exagérés ou mal assis renchérissant les produits, avancent que ces monopoles et ces impôts élèvent aussi les salaires, de sorte que les ouvriers pourraient toujours se faire rembourser par l'entrepreneur soit le

montant de l'impôt, soit la plus-value des produits qu'ils achètent.

Il n'est pas vrai que le salaire se proportionne toujours au prix des choses nécessaires à leur existence. Il n'est pas exact de dire avec Ricardo que le prix des vivres (ou frais de production de l'ouvrier) (402) soit le *prix régulateur* des salaires.

Si cette proposition était exacte, il serait indifférent pour l'ouvrier que les choses nécessaires à la vie fussent chères ou à bon marché; d'où la justification de tous les monopoles, de toutes les spoliations, de toutes les mesures législatives qui ont pour effet de faire enchérir artificiellement ces prix[1] ». Ce qui est absurde.

Ce que nous disons à propos du Prix des vivres s'applique au coût du logement ou de toutes autres choses nécessaires à l'entretien des classes employées, à la satisfaction de leurs besoins physiques et moraux, à la longueur ou à la cherté de l'apprentissage qu'elles font pour acquérir les facultés productives, au nombre des enfants, etc.

700. Si maintenant nous cherchons à résumer la loi, résultat de la demande du travail, du prix des vivres, du mouvement de la population, nous pouvons dire :

Que le salaire, prix courant du travail, comme le prix courant de toutes choses, est à la fois réglé par l'Offre et la Demande et par les Frais de production ; — qu'il peut s'élever au-dessus ou descendre au-dessous de ces frais, composés de plusieurs éléments, dont les vivres sont le principal ; — et qu'il ne peut descendre, d'une manière permanente, au-dessous de ce qui est absolument indispensable à l'ouvrier pour se nourrir et se reproduire. Mais ce strict nécessaire varie beaucoup selon les pays, les climats, les races et les habitudes.

701. Le prix courant du travail étant formulé en valeur d'or et d'argent, il est naturellement altéré quant à sa valeur intrinsèque et positive, en raison de la dépréciation de ces deux métaux. En ce moment, la baisse de la valeur des métaux précieux, par suite de la grande production de la Californie et de l'Australie, semble avoir, d'une part, diminué la valeur réelle des salaires et, d'autre part, augmenté le prix de toutes choses, dans une proportion qu'il est encore impossible de préciser. Il en résulte un état de souffrance et des efforts de toutes les classes

[1] *Du Salaire*, par Ch. Le Hardy de Beaulieu, in-12; 1859, p. 20, 1re édit.

d'employés pour arriver à obtenir une augmentation de salaires, qui ne s'obtient que lentement et seulement dans les branches de travail où les ouvriers par leur nombre ne se font pas trop concurrence.

Le prix du travail étant formulé en valeur d'or ou d'argent, il s'ensuit encore que la baisse du prix des objets de consommation équivaut à une hausse des salaires, et réciproquement.

702. Les causes générales de la variation des salaires que nous venons d'exposer sont souvent neutralisées par l'*usage* ou l'*habitude*, qui rendent le taux des salaires nominalement invariable pour de longues périodes de temps, et qui en réalité les laissent baisser en proportion de la cherté des moyens d'existence ; car le salaire ne consiste pas en monnaie, mais en produits et services que cette monnaie a pouvoir d'acheter. — Elles sont également influencées par les *mœurs*. — Elles n'agissent qu'indirectement dans les professions salariées par l'État. — Leur action est contrariée dans toutes les professions régies par des dispositions réglementaires soumises à des maximums, à des subventions, à des prohibitions, etc., toutes causes artificielles de perturbation dont il sera question dans le chapitre XXXI.

Par suite de ces dernières causes, de la résistance naturelle de l'entrepreneur à augmenter ses frais, et de la difficulté des ouvriers à diminuer l'offre des bras ou la demande du travail, en passant dans une autre profession ou un autre pays (car les ouvriers tiennent à leur travail par une foule de liens qu'ils ne se résignent à briser que lorsque la nécessité et la souffrance les y forcent), — par suite de toutes ces causes, *la hausse du salaire, ou prix courant du travail, s'opère en général avec beaucoup de difficultés, parallèlement au prix des vivres et aux besoins de la vie.* — Le paragraphe suivant et le chap. XXXI viennent à l'appui de cette observation.

Dans tout ce chapitre, nous partons de l'hypothèse de la liberté. L'esclave ou le serf est spolié par son maître, qui est autorisé par la loi à le rétribuer arbitrairement et même à ne pas le rétribuer du tout.

§ 4. Circonstances naturelles qui diversifient le taux des salaires selon les Professions, — les Lieux, — les Industries, — les Saisons, — les époques d'Abondance et de Disette, — de Crise et de Prospérité.

702*. Bien que la même loi générale détermine souvent le prix du travail, il n'y en a pas moins une très grande *diversité* des salaires selon les individus, les professions et d'autres circonstances naturelles que nous allons passer en revue.

En ce qui touche les *individus* exerçant la même profession, et toute autre condition égale d'ailleurs, la diversité et l'inégalité de salaire s'expliquent et se légitiment par l'inégalité de l'intelligence et des aptitudes, inégalité que nous avons constatée au chap. III et qui ne permet pas de voir dans le travail un élément uniforme. (Voy. plus loin, § 7, ce qui est dit sur le salaire des travailleurs à talent supérieur.)

703. On observe aussi une très grande *diversité* dans le taux des salaires selon les professions. Cette diversité tient à cinq circonstances générales et naturelles analysées par Adam Smith :

1° La *nature* du métier, c'est-à-dire les agréments et les désagréments qu'il comporte ;

2° La longueur ou la difficulté, c'est-à-dire la cherté de l'apprentissage qu'il nécessite ;

3° Le *chômage* habituel auquel il expose ceux qui s'y livrent ;

4° La *confiance* qu'il faut accorder à l'ouvrier et la *moralité* que celui-ci doit avoir ;

5° La probabilité et l'improbabilité d'y réussir, d'y obtenir du succès.

Circonstances auxquelles nous pouvons ajouter :

6° L'*usure* plus ou moins rapide du travailleur ; — circonstance qui, à la rigueur, rentre dans la première.

A tout prendre, la première de ces circonstances embrasse les autres. — Il est facile de voir que l'analyse de Smith suffit pour expliquer toutes les diversités des salaires dans une localité donnée et dans un moment donné, depuis le salaire du pauvre tourneur de meule jusqu'à celui de l'avocat ou du chanteur, dont le revenu étonne le public (voy. le § suivant). Il faut toutefois bien constater si le nombre des travailleurs n'est pas en excès, ce que l'on reconnaîtra à leur bien-être ; car, dans ce cas, la

nécessité fait loi, et les hommes se portent en quantité vers une occupation même désagréable, même pénible, même méprisée. Ils sont forcés de ne plus tenir compte des désagréments de la profession, de son insalubrité, des frais d'apprentissage, des éventualités de chômage et des autres incertitudes qui tendent à faire élever le taux des salaires, de sorte que les circonstances se résument dans *l'offre et la demande*, laquelle, on le voit de nouveau, a besoin de divers commentaires (399, 402).

704. Les mêmes causes servent à expliquer toutes les autres variations du salaire, suivant que l'on considère le travail des champs ou le travail des villes, le travail des petits ateliers ou le travail des manufactures, le travail dans un pays depuis longtemps exploité ou dans une colonie nouvelle, par un temps d'abondance, de moyenne cherté ou de disette, suivant les saisons.

En général, les salaires sont plus élevés dans les *villes* que dans les villages et les *campagnes*. — Les capitaux sont plus accumulés dans les villes ; les industries y sont plus actives, les professions plus variées ; il s'y fait une demande plus considérable de travail.

Au contraire, les capitaux ne pénétrant que plus difficilement dans les campagnes éloignées, il en résulte l'inverse ; d'où l'émigration des populations agricoles dans les villes, émigration qui ne peut être combattue que par une élévation des salaires, qui, elle-même, est le résultat de l'application d'un plus grand capital et d'une industrie plus intelligente à l'exploitation du sol, laquelle, de son côté, tendrait à employer un moins grand nombre de travailleurs.

C'est également à cause du manque de bras dans une *colonie nouvelle*, dans un territoire nouveau ou nouvellement ouvert aux échanges et à la civilisation, que le prix courant du travail s'élève jusqu'à ce que l'immigration et la fécondité du principe de la population aient amené l'équilibre avec les autres pays. Il est toutefois une condition indispensable, la Sécurité, sans laquelle l'industrie ne peut avoir qu'une existence éphémère (chap. IX).

C'est encore le besoin d'hommes qui fait augmenter les salaires dans une *industrie nouvelle*. — Les ouvriers ne sont détournés des emplois qu'ils occupaient que par l'attrait d'un salaire élevé, et ceux-ci ne diminuent que lorsque l'accroissement des familles établies autour de cette industrie permet aux entrepreneurs (ou les force) de réduire le prix du travail au taux de celui des

autres industries produisant dans des conditions analogues.

705. L'*abondance* des récoltes ou la *disette* agissent très puissamment sur le taux des salaires. — Aux époques d'abondance, les vivres étant à plus bas prix, le salaire achète tout ce qui est nécessaire au travailleur. D'un autre côté, les agriculteurs, trouvant plus avantageux de faire consommer une partie de la récolte sur place, entreprennent des améliorations et font encore renchérir le prix courant du travail. Tout concourt à rendre le sort de l'ouvrier plus prospère. Si cet état continuait, l'ouvrier prendrait des habitudes de propreté, d'aisance et de repos, et il avancerait d'un degré dans l'échelle de la civilisation. Les salaires étant élevés, tous les travailleurs qui forment la base de la pyramide sociale (819) achètent des produits de l'industrie; partout les commandes activent les fabriques, partout les salaires tendent à augmenter aussi par la concurrence que se font les entrepreneurs.

Aux époques de disette, on remarque les effets contraires. L'ouvrier, avec le même salaire, achète moins de vivres et de toutes choses[1]. Les cultivateurs préfèrent porter le blé au marché; les ouvriers, n'ayant aucun excédant disponible, se privent des produits des manufactures, chez lesquelles l'activité se ralentit; le travail diminue; le nombre des ouvriers sans travail augmente, et les salaires tendent à diminuer.

[1] Supposons, avec A. Moreau de Jonnès, une famille de 4 personnes dont les recettes s'élèvent à 500 francs, et qui consomme 13 hectolitres de blé; le tableau suivant indique ce qu'elle dépense en blé et ce qui lui reste de disponible pour les autres achats, selon la variation des prix des blés.

Prix du blé	15 fr.	20 fr.	25 fr.	30 fr.	35 fr.
Hect. consommés.	13	13	13	13	13
Dépense en blé. .	195	260	325	390	455
Somme disponible pour les autres besoins.	305	240	175	110	45
Salaire.	500	500	500	500	500

Lorsque le blé est à 40 francs, le revenu ne suffit plus pour l'achat des céréales.

C'est avec des prix capables de rémunérer la culture, mais modérés et surtout réguliers, que l'ouvrier peut compter sur quelque bien-être. Or, cette régularité ne peut être obtenue (comme les *disettes* ne peuvent être neutralisées, autant que cela est possible) — que par la suppression des obstacles douaniers (chap. XXIV et XXVI) et par le perfectionnement des voies de communication, pour que les produits de la récolte se répartissent entre tous les peuples; — et aussi par l'amélioration de la moralité des populations respectant la liberté des transactions et se conformant aux règles d'une sage prudence au sujet de la famille. D'où résulte la nécessité de répandre parmi elles l'enseignement économique, qui, leur exposant la nature des choses sur ces questions, les rendrait plus prévoyantes et plus raisonnables en vue des temps difficiles.

C'est ici le lieu de faire observer qu'avec une population insouciante, imprévoyante et mal conseillée, le salaire ne tarde pas à tomber au-dessous du strict nécessaire, l'abondance des récoltes fût-elle continue, car les ouvriers, basant leurs prévisions sur cette donnée, se multiplient rapidement et, en quelques années, toutes choses égales d'ailleurs, l'abondance est devenue disette (voy. le chapitre final).

706. La variation des salaires par *saisons* tient aux mêmes causes que la variation en temps d'abondance ou de disette. L'hiver est toujours affecté d'un peu de disette, comparativement à l'été et aux autres saisons, où les besoins sont moindres et les travaux plus abondants.

En temps de *Crise* (363), le mouvement de l'échange et la consommation se ralentissent généralement; il en résulte une mévente plus ou moins générale, une diminution et une baisse des salaires, comme en temps de *disette*, la disette étant elle-même une des causes les plus générales des crises.

En temps de prospérité et de prospérité progressive, ce sont les effets inverses qui se produisent.

707. Voilà les causes, pour ainsi dire, *naturelles* des variations des salaires; les unes sont *permanentes*, les autres plus *accidentelles*.

Mais diverses causes *artificielles* influent aussi sur le prix courant du travail; elles sont indiquées au chap. XXXI, ainsi que le rapport des salaires avec l'intérêt des capitaux et les profits de l'entreprise, ainsi que les moyens de faire hausser les salaires.

§ 5. Condition des travailleurs par rapport au Salaire.

708. D'après ce que nous venons d'établir, les salaires tendent à baisser, si le nombre des salariés s'accroît plus vite que le capital destiné à les occuper et, d'autre part, comme à mesure que la population augmente, le prix des denrées agricoles tend à s'accroître (403), il s'ensuit qu'avec l'accroissement trop rapide de la population le sort des classes ouvrières va en empirant.